



Association Réseau-Cétacés

Concours de photos

Du 6 juin au 30 septembre 2012

L'Association Réseau-Cétacés organise un concours de photos, à partir du 6 juin jusqu'au 30 septembre 2012 inclus, sur le thème des cétacés (baleines, dauphins, marsouins et cachalots)

Site Web : <http://www.reseaucetaces.fr/>

Règlement du Concours :

Article 1 : Objet du concours

L'Association Réseau-Cétacés organise un concours de photos ouvert à toute personne majeure.

Ce concours est gratuit.

Objectifs :

- illustrer le calendrier Réseau-Cétacés 2013

et/ou

- illustrer le 1^{er} livre édité par Réseau-Cétacés

La vente du calendrier et du livre réalisés permettra de :

- de sensibiliser le public à la protection des cétacés
- de financer les actions de Réseau-Cétacés

Article 2 : Thème du concours

Les clichés proposés devront traiter des thèmes suivants, au choix : cétacé libre, cétacé captif, cétacé échoué.

Article 3 : Modalités de participation

Adresser la fiche d'inscription ci-jointe à l'Association Réseau-Cétacés, concours@reseaucetaces.org

Ou BP 23 - 92122 Montrouge Cedex - France

Chaque cliché devra être un travail original à adresser par mail à concours@reseaucetaces.org en 300 DPI.

Chaque participant pourra présenter 3 clichés maximum.

Article 4 : Envoi des photos

La date limite d'envoi des clichés est fixée au 30 septembre 2012, à minuit.

La Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des photos.

Article 5 : Sélection et résultats du concours

Un jury composé des représentants de l'équipe organisatrice de Réseau-Cétacés, se réunira en octobre 2012 afin de sélectionner les lauréats.

COMPOSITION DU JURY :

Représentants de l'association Réseau-Cétacés :

- Sandra Guyomard, Présidente
- Chloé Yzoard, Vice-présidente & Conseillère scientifique
- Sophie Guillet, Secrétaire

Le jury, souverain dans ses décisions, décidera du classement des 4 plus beaux clichés par ordre de préférence.

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Les résultats seront annoncés officiellement le 15 octobre 2012

Ils seront communiqués par mail adressé aux gagnants ainsi que sur le site web de l'association : <http://www.reseaucetaces.fr/>

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés. En cas de désistement d'un des gagnants le suivant sur la liste se verra attribuer le prix. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne que celle sélectionnée.

Article 6 : Les prix

Parmi les envois, plusieurs dizaines de photos seront sélectionnées pour illustrer le calendrier Réseau-Cétacés et/ou le livre.

Chaque participant sera récompensé par l'envoi d'un fond d'écran à l'effigie des cétacés.

Chaque participant dont au moins une photo sera sélectionnée, sera récompensé par une adhésion gracieuse en tant que Membre *Megaptera* pour l'année 2012 (valeur 30 €), voir :

<http://www.reseaucetaces.fr/articles/14.aspx>

Outre l'adhésion *Megaptera*, les 4 plus beaux clichés seront récompensés de la manière suivante :

- **1^{er} prix : une sortie en famille (2 adultes, 2 enfants de moins de 15 ans) à la rencontre des dauphins en Baie du Mont Saint Michel avec l'association Al Lark + le calendrier RC 2013.**
- **2^{ème} prix : un bon d'achat de 30 € à valoir sur la boutique RC+ le calendrier RC 2013.**
- **3^{ème} prix : un bon d'achat de 15 € à valoir sur la boutique RC+ le calendrier RC 2013.**
- **4^{ème} prix : le calendrier RC 2013.**

Article 7 : Dépôt

Le règlement est publié par annonce en ligne sur le site internet de l'Association Réseau-Cétacés. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par mail, avant la date de clôture du jeu concours à l'Association Réseau-Cétacés.

Web : <http://www.reseaucetaces.fr/>

Article 8 : Droits d'auteur et droits d'image

Les clichés réalisés par les participants ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. Les participants s'engagent à une renonciation des droits financiers sur les recettes et à une autorisation de leur publication. Sans cette autorisation, le participant sera écarté du concours.

L'Association Réseau-Cétacés s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son cliché, l'association Réseau-Cétacés s'engageant à exploiter les photos uniquement dans les termes définis par le concours. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour. La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

Article 9 : Divers

Les gagnants ne pourront considérer leurs lots comme définitivement acquis qu'après un courriel officiel de l'association Réseau-Cétacés.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

L'Association Réseau-Cétacés organisatrice de ce concours ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom et prénom du participant :.....

Je certifie être majeur en cochant la case ci-après:

Adresse :.....

Code Postal :.....

Téléphone :.....

E mail :.....

Merci d'indiquer ci-dessous dans quelles conditions le(s) cliché(s) a/ont été pris (lieu, date, espèce et toute information que vous jugerez utile de nous donner) :

Je déclare posséder les droits des images confiées à l'organisateur du concours et avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

Fait à..... Le.....

Signature :

Réseau-Cétacés – Association Loi 1901

BP 23 - 92122 Montrouge Cedex

www.reseaucetaces.fr

info@reseaucetaces.org / concours@reseaucetaces.org